

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 21679 Numéro SIREN : 901 160 663 Nom ou dénomination : A&G

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2022 sous le numéro de dépôt 115108

COMPTES ANNUELS

en euros

A&G

Exercice du 04/06/2021 au 31/12/2021

Bilan au 31/12/2021

12 RUE BERTHOLLET
75005 PARIS

SIRET : 90116066300018

NAF : 6420Z

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
Bilan	3
Compte de résultat	4

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables simplifiées	5
---	---

Bilan

Bilan Actif	Au 31/12/2021					
	Brut	Amort. Prov.	Net	%	Net	%
Actif immobilisé						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations : - Corporelles - Financières						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Actif circulant						
Stocks matières premières, approvisionnements, en-cours de production						
Stocks marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités (autres que caisse)	29 876		29 876	100.00		
Caisse						
ACTIF CIRCULANT	29 876		29 876	100.00		
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF	29 876		29 876	100,00%		100,00%

Bilan Passif		Au 31/12/2021			
Capitaux propres					
Capital social ou individuel		30 000	100.42		
Écarts de réévaluation					
- Légale					
Réserves : - Réglementées - Autres					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-124	-0.42		
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		29 876	100.00		
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Autres dettes					
EMPRUNTS ET DETTES					
Produits constatés d'avance					
TOTAL PASSIF		29 876	100,00%		100,00%

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2021				Variation	
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue : - Biens						
- Services						
Chiffre d'affaires net						
Production : - Stockée						
- Immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Autres produits						
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	124				124	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Rémunérations du personnel						
Charges sociales						
Dotations aux : - Amortissements et dépréciations						
- Provisions						
Autres charges						
CHARGES D'EXPLOITATION	124				124	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-124				-124	
Produits financiers						
Produits exceptionnels						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Impôts sur les bénéfices						
BÉNÉFICES OU PERTES (Total des produits - Total des charges)	-124				-124	

Annexe

Annexe au bilan et au compte derésultat

(Art.L123-13 à L123-21), le décret du 29 novembre 1983 (Art.D4) et le PCG (Art.L531-1s)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été, sauf exceptions signalées dans les postes concernés, appliquées conformément aux principes généraux et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

I - MODE ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est, sauf exceptions signalées dans les postes concernés, la méthode des coûts historiques.

Les principes méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations Financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice et la différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en écart de conversion .

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

II - IMAGE FIDELE

L'application des règles comptables permet d'obtenir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

A&G

Société par Actions Simplifiée, au capital de 30 000,00 Euros
12 rue Berthollet 75005 Paris - 901 160 663 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2022

Le trente Juin deux mille vingt-deux, à Dix heures,

Les associés de la société **A&G SAS** au capital de **30 000 Euros** ont tenu leur Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, après avoir été convoqués par le Président.

Associés présents :

- **Monsieur Mohamed Amine AHALLAL**, propriétaire de **15 000 actions**, Président ;
- **Monsieur Rachid GHASSAN**, propriétaire de **15 000 actions**, Directeur Général.

Monsieur Mohamed Amine AHALLAL préside l'assemblée. Il constate que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- **L'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2021 ;**
- **La constatation et l'affectation du résultat.**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2021** comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant ressortir un déficit comptable de **124 €** ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice dans le compte « **Report à nouveau** ».

Après cette affectation, le compte « **Report à nouveau** » fait apparaître un solde débiteur de **124 €**.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal qui comportera cette résolution, à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité requises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Monsieur Mohamed Amine AHALLAL,
Associé, Président

Monsieur Rachid GHASSAN,
Associé, Directeur Général

